

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW : code 01

---

## 25<sup>e</sup> anniversaire des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

---

**Québec, le 24 avril 2013** - Dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) est heureux de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire d'implantation des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) au Québec saluant au passage l'importance et le caractère indispensable de leur contribution au système de justice criminelle.

Il y a 25 ans, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (L.R.Q., chapitre A-13.2) et depuis, les CAVAC se sont déployés sur l'ensemble du territoire québécois rendant disponibles des services d'aide et de soutien de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel.

L'intervention respectueuse et professionnelle de leur personnel auprès des personnes victimes permet, entre autres, à ces personnes de mieux comprendre le système judiciaire et de reprendre peu à peu le contrôle de leur vie.

L'ensemble du personnel du DPCP tient à les remercier pour le travail accompli et réitère sa volonté de collaborer avec eux afin de faire en sorte que les personnes victimes d'un acte criminel puissent retrouver leur équilibre le plus rapidement possible.

- 30 -